



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 26 NOVEMBRE 2021

Le Président François Guiraud ayant constaté le quorum atteint, accueille les adhérents et ouvre la séance.

1 – EXERCICE COMPTABLE 2020

Les comptes de l'année 2020, établis par la Compagnie Fiduciaire, sont présentés par Stéphane Latour et lecture est faite du rapport du Commissaire aux Comptes, le Cabinet Deixis.

Eric Compagnaud présente ensuite le Rapport du Trésorier sur les comptes :

FIBNA RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER COMPTES 2020

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation financière de notre syndicat et des résultats dégagés au cours de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2020, qui apparaissent dans les comptes annuels joints au présent rapport.

Le résultat net global 2020 dégagé au cours de l'exercice est excédentaire de 27 785,87 €.

Ce résultat concerne uniquement le fonctionnement courant FIBNA

Le résultat du global courant de la FIBNA était, pour 2019, excédentaire de +16 932 € (pour mémoire en 2018 il était de : + 26 451 €).

Il vous est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

		PROPOSITION AFFECTATION	
		RESERVES	REPORT A NOUVEAU
Résultat au 31/12/2020	+ 27 785,87 €	€	+ 27 785,87 €

Après affectation, le solde du poste « Report à Nouveau » serait de 138 156 € et celui des réserves actions de 36 071 €.

Les produits d'exploitation sont en baisse de 2,6 % en passant de 359 K€ à 350 K€.

Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse du budget du Programme d'action 2020.



Les cotisations comptabilisées sont celles encaissées sur l'année soit 167 K€. Ce total est en hausse de 9,7% par rapport à 2019 où la FIBNA avait encaissé pour 153 K€ de cotisations.

Les produits liés à la gestion et à la contribution aux actions d'autres structures (CODEFA, Gestion de la Convention Collective Industries du Pin Maritime, SPL, GFBB) par la FIBNA se montent à 153 K€ soit + 58 K€ par rapport aux 95 K€ refacturés en 2019 en raison de la refacturation à la nouvelle entité FIBOIS LDG d'une partie de l'autofinancement des actions interprofessionnelles (gestion des risques, promotion, communication, ...).

Les charges d'exploitation y compris les charges liées aux actions sont passées de 353 K€ à 322 K€, soit une diminution de 8,7 %.

La situation financière présente des fonds associatifs et réserves positifs pour un montant de 237 169 € et des fonds dédiés pour 35 946 € soit un total de 273 115 €.

Au 31 décembre 2020, le syndicat n'a aucun emprunt en cours. Ses ressources durables financent ses emplois stables, ce qui garantit l'indépendance financière de l'association.

Le syndicat dispose d'un actif immobilisé net de 11 816 € correspondant à la caution immobilière des locaux loués et à des travaux d'aménagements des locaux.

La situation de trésorerie s'élève en fin d'exercice à un total excédentaire de 111 263 € (contre 123 195 € en 2019).

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information utile complémentaire. Votre Bureau vous invite, après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

La situation liée à la COVID 19 n'a pas impacté les comptes 2020. La FIBNA a continué d'engager en 2021 des actions conjoncturelles (accompagnement des entreprises, plan de relance) et structurelles (exemple : promotion) à un rythme aussi soutenu qu'en 2020. À ce jour, il n'y a pas de signe de diminution de ses ressources (cotisations, subventions). Néanmoins il n'est pas possible de donner une tendance fiable pour les années à venir.

Le Commissaire aux Comptes (M. Jean-Luc Bey, Cabinet Deixis) a fourni son rapport sur les comptes et les a certifiés sans réserve. Conformément à la Loi sur les syndicats professionnels, les comptes seront publiés au Journal Officiel. Le Rapport du CAC est tenu à disposition des adhérents.

Résolution n°1 – Approbation des comptes

Le Rapport du Trésorier et les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité.



Résolution n°2 – Affectation du Résultat

Le résultat 2020 ressort à 27 786€ affecté de la manière suivante :

- 0€ imputée aux Réserves
- 27 786€ au report à nouveau

L'affectation du Résultat est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°3 – Cotisations 2022 et suivantes

Afin d'assurer la pérennité de la FIBNA, les cotisations appelées auprès des adhérents seront reconduites pour 2022 avec une augmentation de 3%.

Elles seront ensuite augmentées chaque année de l'inflation (Indice INSEE Ensemble des ménages hors tabac)

La Résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – ASSEMBLEE PUBLIQUE

- Présentation IUT Mont-de-Marsan, Bertrand Charrier et Marie Lavielle, IUT des Pays de l'Adour
- Des produits vertueux dans une économie en mutation, Philippe Duteil, Smurfit Kappa CDP, Antoine Thebault, Groupe Thebault et Paul Lesbats, Lesbats LSA
Recruter, former fidéliser : une priorité pour nos entreprises, **Benoit Lesbats**, Lesbats LSA, Alice Betbeder, CFA des Industries du Bois et Bénédicte Ramirez del Villar, FIBNA
- Rapport Moral, François Guiraud, Président FIBNA

* * *